Résolution présentée par la délégation de Madagascar

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne « Pour une économie plus juste et solidaire »

L'Assemblée Générale,

Préoccupée par les inégalités économiques auxquelles font face les petits producteurs malgaches de vanille

Constatant que les producteurs locaux ne bénéficient pas toujours d'une rémunération proportionnelle à leur travail et à la valeur finale

Reconnaissant que l'accès aux marchés internationaux, aux financements et aux infrastructures demeure essentiel pour améliorer durablement les conditions de vie

Soulignant que la vanille représente une ressource économique importante pour Madagascar et que sa valorisation peut contribuer à la création d'emplois et au développement des régions productrices,

Convaincue qu'un modèle commercial solidaire, fondé sur la transparence, la traçabilité et une rémunération plus équitable, permettrait de renforcer l'autonomie économique des producteurs et de leurs familles,

Décide
- de soutenir la création d'une plateforme solidaire destinée à mettre en relation les producteurs malgaches de vanille avec des acheteurs nationaux et internationaux, notamment des restaurants, des pâtissiers, des marques et des particuliers ;
- d'encourager la conclusion de contrats d'achat préalables aux récoltes, assortis de prix minimums négociés afin de protéger les producteurs
- de créer un fonds de solidarité destiné à soutenir les producteurs pendant les périodes de baisse des prix et à financer des projets locaux, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation et des infrastructures ;
- d'encourager la diversification des cultures et des activités économiques afin de réduire la dépendance financière des familles à la seule production de vanille ;
- de favoriser les partenariats entre les communautés productrices, les entreprises, les organisations solidaires et les institutions internationales afin d'assurer la viabilité économique du projet à long terme ;

Le texte français fait foi.